

# Stockage et destruction des stocks de mines antipersonnel

## Afrique

### Les quantités conservées

La Convention d'Ottawa autorise les Etats à conserver un certain nombre de mines pour la mise au point de techniques de détection, de déminage ou de destruction des mines et pour la formation des démineurs. Ce nombre ne doit pas excéder le minimum absolument nécessaire. Profitant de l'imprécision de la Convention d'Ottawa, il semble que certains Etats ont décidé de conserver un nombre de mines antipersonnel nettement supérieur aux besoins des techniques de déminage.

### Afrique

Situation fin 2001 d'après les déclarations enregistrées par l'Observatoire des mines :

- Le Burkina Faso, les Comores, le Ghana, la Guinée équatoriale, le Lesotho, Madagascar et le Sénégal ont confirmé ne pas détenir de mines antipersonnel

Pays	Stocks de mines	Mines détruites	Mines conservées pour la formation et la recherche	Notes
<b>Afrique du Sud</b>				Stocks éliminés
<b>Botswana</b>				Le Botswana a déclaré posséder de petits stocks de mines antipersonnel à des fins de formation, sans en préciser les quantités
<b>Burundi</b>	15 000			
<b>Cameroun</b>			500	
<b>Congo-Brazzaville</b>	800 000			
<b>Djibouti</b>				a commencé la destruction des stocks
<b>Gabon</b>				Le Gabon a déclaré posséder de petits stocks de mines antipersonnel à des fins de formation, sans en préciser les quantités
<b>Kenya</b>				a commencé la destruction des stocks

<b>Mali</b>				Stocks éliminés
<b>Maurice</b>				Maurice a déclaré posséder de petits stocks de mines antipersonnel à des fins de formation, sans en préciser les quantités
<b>Mauritanie</b>		5 000	5 918	La Mauritanie a signalé avoir détruit ses quelque 5 000 mines au cours des trois dernières années
<b>Mozambique</b>	37 818			a commencé la destruction des stocks
<b>Namibie</b>				Stocks éliminés
<b>Niger</b>				a commencé la destruction des stocks
<b>Sierra Leone</b>	900			
<b>Tanzanie</b>				a commencé la destruction des stocks
<b>Tchad</b>				a commencé la destruction des stocks
<b>Togo</b>				Le Togo a déclaré posséder de petits stocks de mines antipersonnel à des fins de formation, sans en préciser les quantités
<b>Zambie</b>				La Zambie a déclaré posséder de petits stocks de mines antipersonnel à des fins de formation, sans en préciser les quantités
<b>Zimbabwe</b>				Le Zimbabwe a achevé la destruction de son stock en novembre 2000

Outre ces Etats Parties, sont soupçonnés de posséder un stock de mines les non-signataires suivants : l'Erythrée, le Nigeria, la République Centrafricaine, la RDC et la Somalie ; et les signataires suivants : l'Angola, l'Ethiopie et le Soudan.

Source : Rapport 2001 de l'Observatoire des mines